



Programme des Nations Unies  
pour l'environnement



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/FAO/PIC/INC.8/INF/7  
22 août 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMITÉ DE NÉGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL  
CHARGÉ D'ÉLABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL  
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE À ASSURER  
L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE DE CONSENTEMENT  
PRÉALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE À CERTAINS  
PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX  
FAISANT L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL

Huitième session

Rome, 8-12 octobre 2001

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Note sur un scénario pour la huitième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé  
juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la  
procédure de consentement préalable en connaissance de cause à certains produits chimiques et pesticides  
dangereux faisant l'objet d'un commerce international

#### Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de transmettre au Comité de négociation intergouvernemental, dans l'annexe à la présente note, des informations préparées par la Présidente du Comité, Mme Maria Celina de Azevedo Rodrigues (Brésil), pour la huitième session du Comité.

K01190156 170901

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.



h) Il sera également important que le Comité ait une meilleure idée de l'état des ratifications de la Convention afin de déterminer les mesures qui pourraient être prises le cas échéant en vue de faciliter la ratification de la Convention ou l'adhésion à celle-ci par les pays qui ne l'ont pas encore fait.

#### Résultats possibles de la huitième session du Comité de négociation intergouvernemental

4. Voici une liste des résultats que j'attends éventuellement de la réunion :

a) Engagement de continuer à financer le fonctionnement de la procédure PIC provisoire et adoption du budget pour 2003;

b) Idée claire des contraintes auxquelles se heurtent les pays lors de la préparation des notifications des mesures de réglementation finales et des réponses concernant les importations, et solutions possibles;

c) Accord sur un formulaire et une procédure de divulgation en matière de conflit d'intérêt pour le Comité provisoire d'étude des produits chimiques;

d) Achèvement des discussions sur le règlement intérieur et le règlement des différends et détermination des questions qui devront être portées à l'attention de la première réunion de la Conférence des Parties;

e) Examen initial en plénière du règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que de la question du non-respect et détermination d'autres questions à examiner;

f) Examen approfondi des questions liées à l'interruption de la procédure PIC provisoire, détermination des points sur lesquels nous pouvons parvenir à un consensus et de ceux pour lesquels il est peut-être nécessaire de poursuivre la discussion; et

g) Définition des questions qui subsistent éventuellement et qui devront être examinées à la neuvième session du Comité de négociation intergouvernemental en vue de l'élaboration de recommandations pour la première réunion de la Conférence des Parties.

-----